



Article 1 : Organisation du Concours et encadrement

Eneco Belgium SA, dont le siège social se trouve Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen et le numéro BCE est 0683.948.879, (ci-après « Eneco ») organise un concours « Le jeu de fin d'année de tonton Amédée » (ci-après « le Concours »). Ce règlement du Concours, ainsi que les questions fréquemment posées et leurs réponses, fixent les modalités et conditions du Concours. Le règlement du Concours est disponible sur eneco-tontonamedee.be. Aucune communication écrite ni téléphonique ne sera échangée concernant le déroulement du Concours et la désignation du gagnant.

La participation au Concours implique pour le participant d'approuver ce règlement du Concours, inconditionnellement et sans réserve, ainsi que de toute décision qu'Eneco prendrait dans ce contexte. Le non-respect du présent règlement par le participant peut entraîner l'invalidation de sa participation et, le cas échéant, la restitution du prix octroyé.

Le Concours ne peut pas être considéré comme un jeu de hasard dans le sens de l'article 2, 1° de la loi belge du 7 mai 1999 relative aux jeux de hasard, aux établissements de jeux de hasard et à la protection des joueurs.

Art. 2 : Participation

Seuls les clients Eneco particuliers et petits professionnels de plus de 18 ans, participant en leur nom propre et ayant un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz à leur adresse, peuvent participer à ce Concours et sont éligibles aux prix, à condition qu'ils soient encore clients à la date du 19 janvier 2021. Ils recevront une invitation à participer au Concours.

Une seule participation par client/numéro de client est autorisée par jour de Concours.

Les fournisseurs et vendeurs d'Eneco, y compris les membres de leur famille, sont exclus du Concours.

Art. 3 : Durée du Concours

Ce Concours se déroulera du mardi 15/12/2020 (12h30) au lundi 04/01/2021 (23h59). Eneco se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent Concours dans son état actuel et ce, à tout moment et sans préavis.

Eneco se réserve également le droit d'apporter des modifications au Règlement du Concours.

La responsabilité d'Eneco ne pourra être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous les canaux appropriés.

Art. 4 : Comment participer au Concours ?

Les clients Eneco recevront un e-mail pour pouvoir participer au Concours, avec un lien vers la page web du Concours.

Pour participer, vous devrez trouver les 5 erreurs. Une fois les 5 erreurs trouvées, vous recevrez un numéro. Si vous ne trouvez pas les 5 erreurs, vous savez malheureusement pas participer.

Art. 5 : Comment gagner ce Concours ?

Si vous trouvez les 5 erreurs, vous recevrez un numéro et pourrez choisir une bonne cause, à laquelle Eneco donnera 1 euro par client participant (jusqu'à ce nous avons atteint notre objectif de € 40.000).

Le 19 janvier 2021 aura lieu un tirage au sort, par une main digitale innocente, qui attribuera des prix à certains numéros. Les participants recevront un e-mail avec un lien, qui leur permettra de découvrir s'ils ont gagné un prix ou non.

Les gagnants seront informés personnellement par e-mail à propos de leur prix, au plus tard le 26 janvier 2021.

Art. 6 : Les prix

Au total, il y a 500 prix à gagner

Il y a 20 premiers prix à gagner :

3 x 1 un vélo électrique (d'une valeur de € 2000)

7 x 1 séjour dans une cabane Nutchel (d'une valeur de € 400)

10 x 1 robot multifonction de KitchenAid

Il y a 480 prix de consolation à gagner :

30 x 1 sac à dos de Fjallraven

100 x 2 tickets pour Plopsaland La Panne

50 x 1 boîte de papier toilette écologique de The Good Roll

30 x 1 bon de Kudzu d'une valeur de € 25

50 x 1 bon de la Ruche qui dit Oui d'une valeur de € 25

200 x 1 boîte avec 4 chocolats de Theo & Brom

20 x 1 journée avec une Tesla

Il ne sera pas possible d'échanger le prix contre un autre prix ou de l'argent.

En cas de force majeure, Eneco se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un autre prix.

Dans ce cas, le gagnant ne pourra pas revendiquer une quelconque compensation autre que le nouveau prix offert (dont la valeur sera identique au prix mentionné ici).

Tout prix sera attribué sous réserve d'un contrôle d'identité conforme à l'identité reprise sur le formulaire de participation et sur une pièce d'identité officielle. Le prix est strictement personnel et ne pourra pas être transmis à des tiers sans l'autorisation écrite explicite d'Eneco.

Le prix ne pourra pas être cumulé avec d'autres actions/réductions d'Eneco.

Eneco se chargera de remettre les prix. Cependant, Eneco décline toute responsabilité pour la garantie ou le service après-vente des prix octroyés. C'est le fournisseur des prix qui se charge de la garantie et/ou du service après-vente des prix octroyés.

Art. 7 : Suis-je dans l'obligation de compléter mes données personnelles ?

Les informations personnelles concernant les participants au présent Concours sont traitées électroniquement. Ces informations comprennent : nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone et adresse où les prix peuvent être envoyés.

Les données à caractère personnel que l'organisateur collecte sur les participants ou à la suite de leur participation sont soumises à la législation relative à la protection de la vie privée.

Il est clairement établi que la communication de cette information est nécessaire pour participer au Concours ; un refus de communiquer ces données mènera à un abandon du Concours et du prix à remporter.

Eneco est le destinataire de ces informations à caractère personnel. Les participants donnent leur consentement à Eneco, s'ils gagnent, pour que leurs informations (photo et/ou nom) puissent être publiées pendant 12 mois à partir de la fin du Concours dans le cadre de la publicité ou de la promotion associée au présent Concours, sans que cela leur donne droit à un dédommagement ou à tout autre avantage lié à l'octroi du prix au gagnant.

La participation au présent Concours et le consentement direct ou indirect donné pour l'acceptation d'un prix impliquent l'acceptation inconditionnelle de la collecte, de l'enregistrement et de la conservation des données personnelles, nécessaires d'une part à la gestion des Concours.

Le participant peut consulter et corriger ses données à caractère personnel. Cette demande de consultation et/ou de correction doit être envoyée par courrier contenant une copie du recto de la carte d'identité. Le courrier doit être adressé à Eneco (Eneco Belgium SA, Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen).

Art. 8 : Responsabilité

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, à savoir pour ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à tout connexion et à tout transfert via l'internet,

l'absence de protection de certaines données contre les éventuels détournements et les risques de contamination par des virus éventuels sur le réseau. Sauf faute grave ou intentionnelle ni l'Organisateur, ni son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre du Concours ne peuvent être tenus pour responsables, notamment :

des défauts de transmission via l'internet, du mauvais fonctionnement de l'internet ou des logiciels utilisés, des conséquences des virus, bugs, anomalies, défauts techniques, de n'importe quel problème technique, matériel ou logiciel.

Eneco décline toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect consécutif à une interruption, à n'importe quel dysfonctionnement, l'exclusion de participants ou la fin du Concours, pour quelque raison que ce soit. Il en va de même pour tout dommage direct ou indirect qui découlerait d'une connexion avec le site. Chaque participant doit prendre toutes les mesures requises pour protéger ses propres données et logiciels sur son ordinateur contre tout dommage. Eneco ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages liés au présent Concours, quelle que soit leur nature.

Eneco n'accepte aucune responsabilité pour les dommages que le gagnant pourrait subir en lien avec l'utilisation ou la consommation du prix.

Comme le Concours est entièrement gratuit et sans obligation d'achat, la responsabilité d'Eneco se limite en tout cas à une somme forfaitaire entre 1 euro et la valeur commerciale moyenne du prix dans ce Concours.

Eneco n'est pas responsable des éventuels manquements liés à l'intervention des facteurs ou livreurs de paquets (notamment des retards, dommages, grèves, pertes, etc.).

Art. 9 : Dispositions générales

Toute réclamation relative au Concours doit être envoyée par courrier recommandé à Eneco dans les 8 jours suivant la proclamation des gagnants. Ce courrier recommandé doit être adressé à « Eneco Belgium SA, Battelsesteenweg 455i, 2800 Mechelen ». Après ce délai, toute réclamation sera considérée comme non valable et non existante.

Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable par Eneco sera soumis au jugement des tribunaux compétents à Anvers, arrondissement de Malines. Le droit belge s'applique au présent règlement du Concours.

Toute annulation d'une clause ou d'une partie d'une clause n'entraînera pas la caducité du présent règlement du Concours. Les autres clauses ou dispositions resteront en vigueur, applicables et exécutoires pour les participants.

Le Concours se déroule sous la surveillance d'Eneco Belgium SA.

En participant à ce Concours, le participant accepte sans réserve tous les points du règlement, ainsi que toute décision qu'Eneco serait tenue de prendre. Aucun recours n'est possible contre sa décision.

Si une ou plusieurs conditions du présent règlement du Concours n'est pas/ne sont pas (complètement) remplies, Eneco se réserve le droit de ne pas octroyer le prix au participant concerné.

Eneco se réserve en tout cas le droit de prolonger la période du Concours et de reporter toute date annoncée.

Eneco se réserve le droit de vérifier que le règlement est respecté, et d'exclure tout participant ayant fraudé. Eneco se réserve également le droit, en cas de suspicion de tentative de fraude d'un participant, d'exclure le participant concerné.

Les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés par Eneco. Les décisions d'Eneco seront irrévocables.